



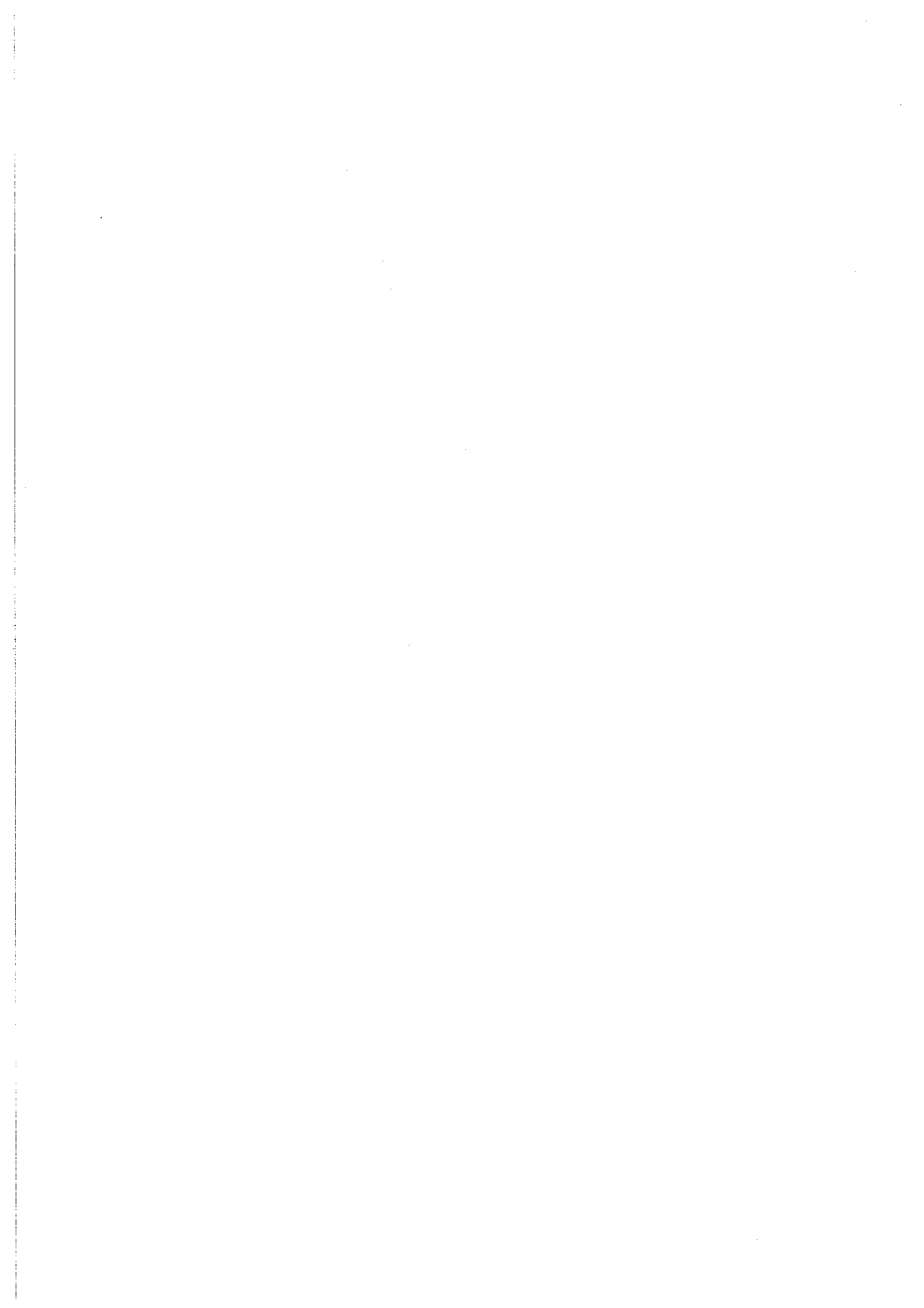
--ooOoo--

SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (Rap. M. le Maire)
- 2 - REDUCTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET LOYERS AUX ASSOCIATIONS ET ACTEURS ECONOMIQUES (Rap. M. le Maire)
- 3 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES (Rap. Mme CARBONNELLE)
- 4 - TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS (Rap. Mme CARBONNELLE)
- 5 - GRILLE TARIFAIRE PASSEPORTS VACANCES (Rap. M. MARANDON)
- 6 - DEMANDE DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES ET DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE (Rap. M. DEMONGIN)
- 7 - REPRISE DU STATIONNEMENT PAYANT SUITE AU DECONFINEMENT MESURES OPERATIONNELLES (Rap. M. FROMM)
- 8 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AU BUDGET PARTICIPATIF (Rap. M. RODRIGUES)
- 9 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTIE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Héléne PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Héléne DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Héléne PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6556

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Désigne Monsieur Youri PHILIP, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du



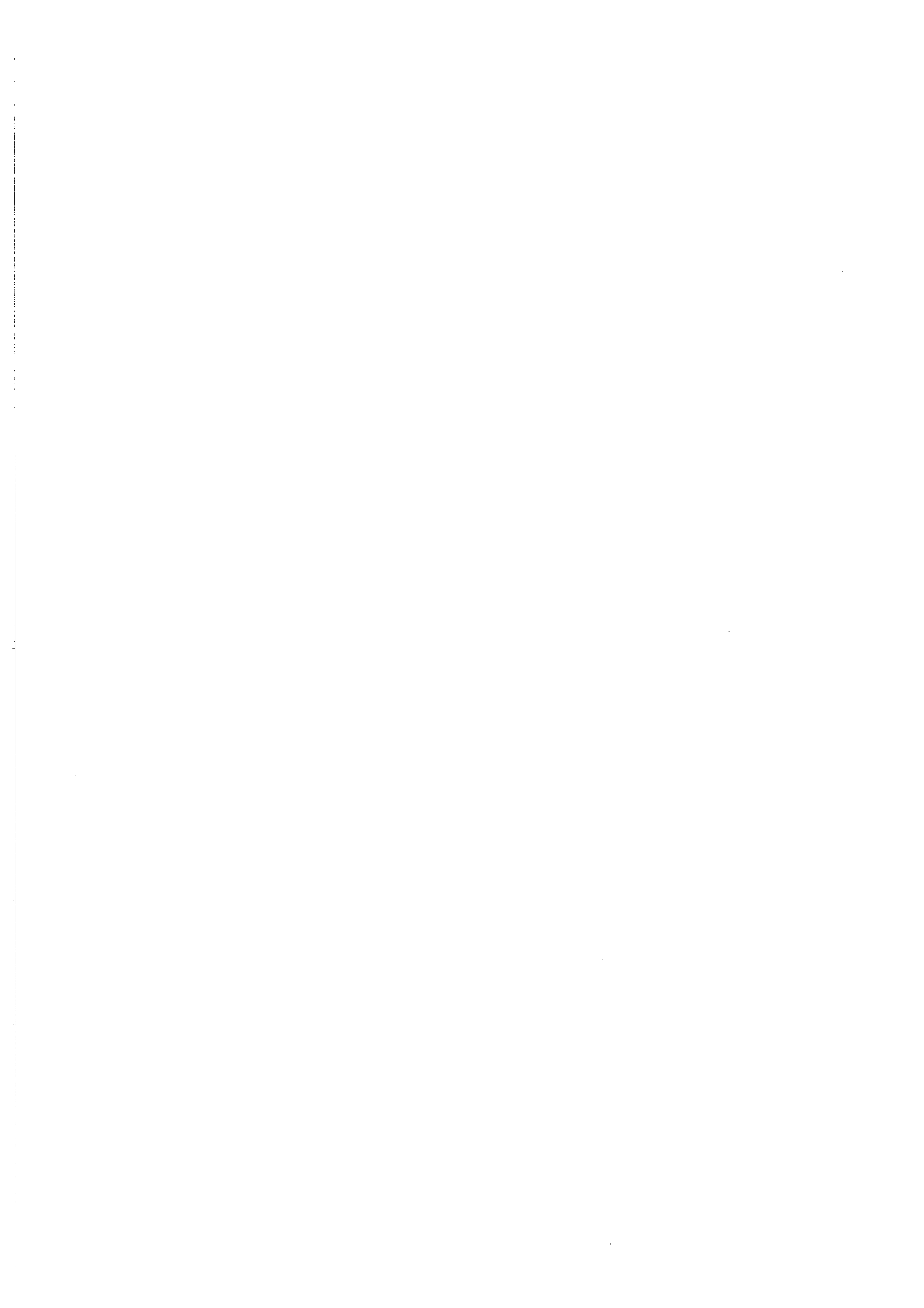
du 25 Mars 1982

pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU

Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTIE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6557

2-REDUCTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET LOYERS AUX ASSOCIATIONS ET ACTEURS ECONOMIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-319 du 23 mars 2020, modifiée,

Considérant que les mesures indispensables prises par les autorités publiques pour lutter contre la propagation du covid-19 ont fortement impacté l'activité des acteurs économiques et associatifs qui, du fait de la forte diminution de leur chiffre d'affaires, voire de l'arrêt total de leur activité, ont des difficultés à faire face à leurs obligations,

Considérant l'intérêt pour la Ville, dans la limite de ses compétences, de participer au redémarrage de l'activité des acteurs économiques et des associations qui contribuent à la vie de notre territoire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder aux associations et acteurs économiques une remise des redevances d'occupation du domaine public à partir du 1er mars, au prorata de la durée de fermeture décidée par les autorités publiques,

DECIDE d'accorder aux associations et acteurs économiques, locataires de la Ville, une remise de loyer à partir du 1er mars, proportionnelle à la durée d'arrêt d'activité imposé par les autorités administratives,

PRECISE que lorsque les avis de paiement ont déjà été émis par la Ville et payés par le redevable, un remboursement partiel sera effectué par mandat ou, dans le cas où le titre a été émis mais non encore réglé, par annulation ou réduction de celui-ci.

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982



Le Maire et par délégation,

Raphéline NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6558

3-MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Epernay propose des activités éducatives sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès des usagers aux activités péri et extra scolaires,

Considérant que le précédent règlement nécessite quelques précisions et clarifications notamment concernant les modalités d'accueil ou de facturation,

Considérant la nécessité de repréciser l'ensemble des droits et obligations des usagers ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE les délibérations antérieures portant approbation du règlement intérieur des services péri et extra scolaires de la direction de l'éducation,

~~ADOpte le nouveau règlement de fonctionnement intérieur des services péri et extra scolaires de la direction de l'éducation.~~

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour - 2 abstentions : M. RICHARD, Mme PERREIN).

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du



1982
Maire et par délégation,

Mme Marie NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Etaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Etaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6559

4-TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les attentes de la Caisse d'Allocations Familiales quant aux tarifs bruts pratiqués à Epernay,

Vu les conventions de prestation de service « Accueils Collectifs de Mineurs » signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu l'organisation d'accueils en demi-journée avec repas,

Considérant la nécessité d'examiner le tableau des tarifs des Accueils de Loisirs

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous :

TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2020

Pour les 2/6 ans (Accueils de Loisirs Maternels) :

Grille tarifaire		2020			
		Tarif brut	Bons CAF	Journée avec repas	1/2 journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 386 €	10,15 €	7,90 €	2,25 €	1,12 €
	De 387 à 447 €	10,20 €	7,75 €	2,45 €	1,22 €
	De 448 à 511 €	10,35 €	7,60 €	2,75 €	1,37 €
	De 512 à 610 €	10,70 €	7,45 €	3,25 €	1,62 €
	De 611 à 692 €	11,15 €	7,30 €	3,85 €	1,92 €
	De 693 à 855 € (5 enfants et plus)	11,15 €	7,30 €	3,85 €	1,92 €
	Plus de 692 €	11,60 €	/	11,60 €	5,80 €
Tarif autres Sparnaciens		11,60	/	11,60 €	5,80 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF)		26,40 €	/	26,40 €	13,20 €

Pour les 6/13 ans (Accueils de Loisirs Élémentaires) :

Grille tarifaire		2020			
		Tarif brut	Bons CAF	Journée avec repas	1/2 journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 386 €	9,65 €	7,90 €	1,75 €	0,87 €
	De 387 à 447 €	9,70 €	7,75 €	1,95 €	0,97 €
	De 448 à 511 €	9,80 €	7,60 €	2,20 €	1,10 €
	De 512 à 610 €	10,25 €	7,45 €	2,80 €	1,40 €
	De 611 à 692 €	10,60 €	7,30 €	3,30 €	1,65 €
	De 693 à 855 € (5 enfants et plus)	10,60 €	7,30 €	3,30 €	1,65 €
	Plus de 692 €	10,00 €	/	10,00 €	5,00 €
Tarif autres Sparnaciens		10,00 €	/	10,00 €	5,00 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF)		25,65 €	/	25,65 €	12,82 €

Mercredis loisirs – demi-journée avec repas

Grille Tarifaire		Tarif brut	Bons CAF
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 305.04 €	4.95 €	/
	De 305.05 à 609.94 €	5.60 €	/
	De 609.95€ à 152448.48 €	6.30 €	/
Tarif extérieurs		19,30 €	/

DIT que la recette sera imputée sur les comptes HCL 845/524/7066 FHOP, MPT ACM 5247066/MPT, 2EC 235/64/7066/educ 2-6 ans, 2 EC 23564/7066/EDUC 7-13 ans.

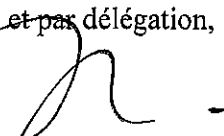
Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

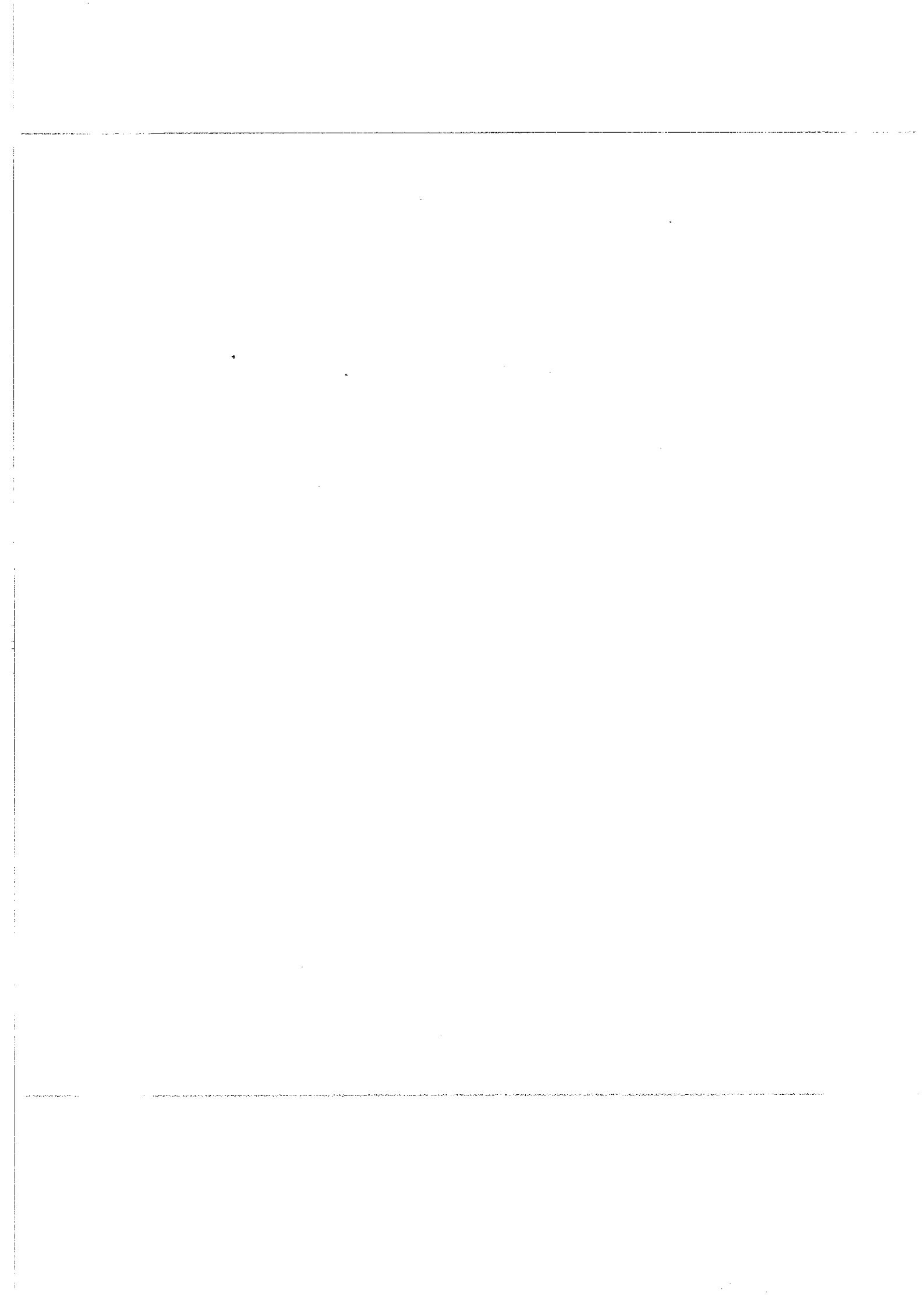
Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982



Pour le Maire et par délégation,


Delphine NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6560

5-GRILLE TARIFAIRE PASSEPORTS VACANCES

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales quant aux tarifs bruts pratiqués à Epernay,

Vu les conventions de prestation de service « Accueil Collectif de Mineurs » signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant la nécessité d'adopter les tarifs des Accueils de Loisirs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant le tableau ci-dessous :

Grille tarifaire	2019	2020
	Semaine	Journée
De 0 à 386 €	1,00 €	1,00 €
De 387 à 447 €	1,25 €	1,25 €
De 448 à 511 €	1,50 €	1,50 €
De 512 à 610 €	1,75 €	1,75 €
De 611 à 692 €	2 €	2 €
De 693 à 855 € (5 enfants et plus)	2 €	2 €
Tarif Epernay sans les bons CAF	6 €	6 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF)	14 €	14 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes, MPT ADOS/524/7066/PASSPOR.

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu a été
affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du

7 mars 1982

Maire et par délégation,



(Madame) NOU

Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6561

6-DEMANDE DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES ET DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants,

Vu le Décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants,

Vu l'Arrêté du 27 septembre 2019 fixant la liste des documents et informations nécessaire,

Considérant que la Ville d'Epernay organise tout au long de l'année de nombreuses animations culturelles au Palais des Fêtes et dans les espaces publics,

Considérant que le nombre de ces manifestations dépassent les 7 par an,

Considérant la nécessité d'être titulaire de licences d'entrepreneurs de spectacles,

Considérant que la licence 1, destinée à l'exploitation des lieux pour des représentations publiques, peut être accordée à une personne physique, dans le cas d'une collectivité publique, lorsque les lieux sont exploités en régie,

Considérant que le précédent titulaire de cette licence a fait valoir ses droits à la retraite,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau titulaire de cette licence,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Epervay de disposer des licences 1, 2 et 3 dans le cadre de la réalisation d'un certain nombre de ses actions culturelles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à constituer la demande de licences de catégorie 1, 2 et 3 pour le Palais des Fêtes et pour la Ville d'Epervay auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les trois années à venir.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

DESIGNE Monsieur Sébastien HORZINSKI, Directeur des Affaires culturelles comme représentant de la Ville pour l'attribution et la détention des licences d'entrepreneur de spectacles (et notamment la licence 1 pour le Palais des Fêtes).

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du



19 Mars 1982
Le Maire et par délégation,

(Mairie)
Delphine NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6562

7-REPRISE DU STATIONNEMENT PAYANT SUITE AU DECONFINEMENT MESURES OPERATIONNELLES

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.2213-1 à L.2213-6, et L.2333-87,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juillet 1984 décidant de la création du stationnement payant sur la Ville d'Epernay,

Vu l'arrêté municipal n°2016-1591 réglementant le stationnement payant sur la commune d'Epernay,

Considérant la nécessité de prendre les dispositions relatives à la dispense de paiement du stationnement payant pendant la période de confinement,

Considérant qu'au regard de ce motif, il y a nécessité de fixer les modalités de report lissé ou d'avoir proratisé correspondant à la période de confinement en fonction du type d'abonnements,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les modalités comme suit :

VOIRIE EN ZONE VERTE		
CATEGORIES	TYPES D'ABONNEMENTS	MODALITES DE REPORT APPLIQUEES
RESIDENTS	Zone Verte mensuelle	Report lissé des jours non utilisés correspondant à la période de confinement
	Zone Verte trimestrielle	
PARTICULIERS AUTRES	Zone Verte mensuelle	Report lissé des jours non utilisés correspondant à la période de confinement
	Zone Verte trimestrielle	

PARKINGS CHARLES-DE-GAULLE/ REMPART PERRIER/ CENTRE-VILLE		
ABONNÉS FLOTTES « DATE A DATE »	Abonnements mensuels, trimestriels, semestriels de 5 ou 6 jours (Flottes de 10 à 100 véhicules)	Report lissé des jours non utilisés correspondant à la période de confinement
	Abonnements mensuels, trimestriels, semestriels de 5 ou 6 jours (Flottes > 100 véhicules)	
ABONNÉS FLOTTES « CALENDAIRES »	Abonnements mensuels, trimestriels, semestriels de 5 à 6 jours (Flottes de 10 à 100 véhicules)	Avoir proratisé correspondant au nombre de jours non utilisés pendant la période de confinement
	Abonnements mensuels, trimestriels, semestriels de 5 ou 6 jours (Flottes > 100 véhicules)	
ABONNÉS PARTICULIERS « DATE A DATE »	Abonnements mensuels, trimestriels, semestriels de 5 à 6 jours	Report lissé des jours non utilisés correspondant à la période de confinement
	Abonnements permanents mensuels, trimestriels, semestriels	
ABONNÉS PARTICULIERS « CALENDAIRES »	Abonnements mensuels, trimestriels, semestriels de 5 à 6 jours	Avoir proratisé correspondant au nombre de jours non utilisés pendant la période de confinement
	Abonnements permanents mensuels, trimestriels, semestriels	

INDIQUE que sa mise en application prendra effet dès restauration du stationnement payant le 18 mai 2020.

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour - 3 abstentions : M. RICHARD, Mme PERREIN, Mme DEMANGE).

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture

le **19 MAI 2020**

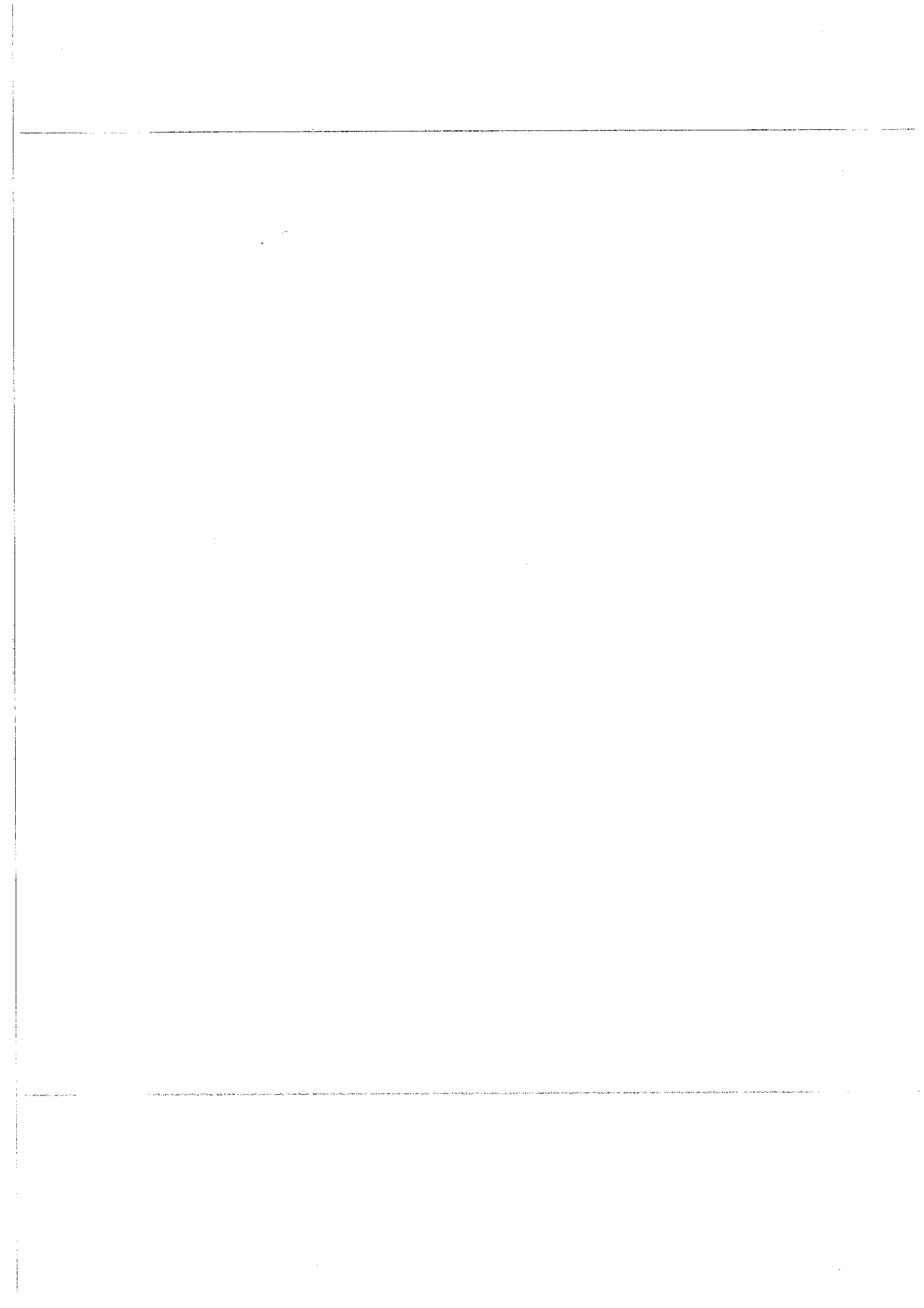
Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu a été
affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du
2 mars 1982



le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6563

8-MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AU BUDGET PARTICIPATIF

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du budget participatif,

Considérant la volonté de poursuivre le développement de sa politique de démocratie participative,

Considérant la volonté d'élargir ce dispositif compte tenu du contexte national et de la nécessité de relancer l'économie locale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications suivantes au règlement visant à élargir le dispositif du budget participatif :

- L'enveloppe globale allouée à ce budget est portée à 200 000 € pour l'édition 2020 au lieu de 100 000 €.

- Le montant maximum qui pourra être alloué à chaque projet est également augmenté passant de 30 000 € à 50 000 €.
- Le délai pour déposer les projets est prolongé jusqu'au 30 juin 2020 (15 juin 2020 pour les éditions précédentes).
- Une attention particulière sera apportée aux projets contribuant à la relance de l'économie locale car permettant, dans le respect des règles de la commande publique, le recours à des entreprises du territoire.

PRECISE que ces modifications sont limitées à l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du



Maire et par délégation,

(Signature)
M^{me} Marie NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 8 mai 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal.

Étaient excusés et représentés : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Jacques FROMM, M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Damien GODIET, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Edouard ABON, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Étaient absents et non représentés : Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal.

Délibération n° 2020-6564

9-COMpte Rendu Des Décisions Prises Par Le Maire Par Délégation Du Conseil Municipal (Article L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations du 14 avril 2014 et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions vous ont déjà été transmises par envoi des 17 et 27 avril 2020. Le numéro 17 est une nouvelle décision intervenue depuis le dernier envoi.

1°) Le 10 mars 2020, de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une intervention de dépannage sur la machine Baker des orgues de l'église Saint-Pierre Saint-Paul (une des composantes de leur mécanisme), réalisée par l'Atelier Bernard HURVY, manufacture d'orgues.

2°) Le 12 mars 2020, d'accepter, pour les différents parcours du Musée, les prêts d'objets suivants :

- un bâton de la Saint-Vincent par Monsieur JANISSON,
- des objets de produits dérivés du vin de Champagne par le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne,
- des coquillages par Messieurs PHELIZON et LEGRAND, ainsi que le laboratoire GEGENAA.

Ces prêts sont prévus pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2026, renouvelable une fois.

3°) Le 12 mars 2020, de solliciter des subventions de la Région Grand Est pour :

- le cofinancement d'un fonds commun pour l'OPAH-RU à hauteur de 484 637 € sur 5 ans,
- la mission de suivi-animation à hauteur de 34 500 € sur 3 ans.

4°) Le 12 mars 2020, de se constituer partie civile et de solliciter l'indemnisation du préjudice subi par la Ville, dans l'affaire l'opposant à Monsieur LEBIGOT, relative à l'exécution irrégulière de travaux dans la plaine d'Aÿ, et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Sara NOURDIN pour l'audience du 13 mars.

5°) Le 12 mars 2020, d'accepter les dons suivants pour le Musée :

- divers objets de Messieurs BENOIST, LESCAILLON, LOUIS, FRONTEAU et de la Cave aux Coquillages pour les parcours Archéologie et Géologie,
- divers objets de Monsieur HERBINET et Madame BROGNION, pour le parcours vin de Champagne,
- la bouteille Louis XV par le Champagne de Venoge,
- la bouteille Grand Siècle par le Champagne Laurent Perrier,
- la bouteille Amour de Deutz par le Champagne Deutz,
- les bouteilles Grand Cordon et Belle Epoque par les Champagnes Mumm et Perrier-Jouët,
- la bouteille l'Exclusive par le Champagne Ruinart,
- la bouteille Carbon Bugatti par le Champagne Carbon,
- la bouteille Cristal par le Champagne Roederer,
- la bouteille Comtes de Champagne par le Champagne Taittinger,
- la bouteille Palmes d'Or par le Champagne Nicolas Feuillatte,
- les bouteilles Cuvée 1843 et Brigitte Bardot par le Champagne Besserat de Bellefon,
- la bouteille Cléo par le Champagne Esterlin,
- la bouteille la Grande Dame par le Champagne Veuve Clicquot,
- la collection de 6 bouteilles « L'incroyable M. Victor » par le Champagne Pierre Peters,
- la bouteille du Clos des monnaies par le Champagne Goutorbe-Gouillot,
- la bouteille Rare par le Champagne Piper Heidsieck,
- la bouteille « 8 » par le Champagne Infinite,
- des bouteilles des Champagnes Delamotte et Salon,
- une plaque lithographique d'étiquettes de Champagne, des coiffes, plaques et muselets par Sparflex France.

6°) Le 24 mars 2020, de solliciter une subvention du Département pour le renouvellement de la chaudière de l'école maternelle Pré aux Coudes, à hauteur de 10 000 €, pour une dépense de 50 000 € HT.

7°) Le 1^{er} avril 2020, de souscrire auprès de la Banque Postale, un emprunt de 2 961 000 €, afin de financer une partie des investissements de la Ville, dans le cadre défini par le Budget Primitif 2020 voté par le Conseil, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- durée : 15 ans
- périodicité : trimestrielle
- mode d'amortissement : constant
- taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.57 %
- commission d'engagement : 0.07 % du montant du contrat de prêt
- taux effectif global 0.58 % l'an, soit 0.145 % sur une période de 3 mois.

Il s'agit du même emprunt que celui rapporté dans la décision n° 73 du Conseil du 15 avril dernier mais qui a dû être confirmé par une nouvelle décision, les délégations de signature étant modifiées en fin de mandat, en matière d'emprunt.

8°) Le 2 avril 2020, mettre à la disposition du comité de quartier des Roses Blanches les deux minibus des centres sociaux du 15 au 18 mai inclus pour une sortie au Château de Sedan, et ce à titre gracieux.

9°) Le 2 avril 2020, d'accepter les indemnités de quatre sinistres pour un montant total de 11 736,84 €.

10°) Les 2, 7 et 20 avril 2020, dans le cadre du festival Voi(x)là l'été, de confier à :

- Vibrants Défricheurs l'organisation d'un concert du groupe KING BISCUIT, le 25 juillet, pour un montant de 1 700 € TTC,
- l'association DIABOLUS IN MUSICA, l'organisation d'un concert en l'église Notre Dame, le 15 juillet, pour un montant de 3 692.50 € TTC, la Ville prenant en charge l'hébergement et les repas,
- l'association YOUZ, l'organisation d'un concert du groupe GLIZ, le 10 juillet, pour un montant de 1 300 € TTC.
- OLYMPIA Production, l'organisation d'un concert de Mauvais Oeil, le mercredi 8 juillet, pour un montant de 3 165 € TTC,
- AZUMUTH Production, l'organisation d'un concert du groupe LE TEILLIER, le vendredi 3 juillet, pour un montant de 6 300 € TTC.
- LAMASTROCK production, l'organisation d'un concert du groupe DAVY SICARD, le vendredi 17 juillet, pour un montant de 3 165 € TTC.

11°) Le 7 avril 2020, dans le cadre de « Champagne en Fête », le 27 juin 2020, de confier à :

- l'association « COMPAGNIE PASVUPASPRIS », l'organisation d'un spectacle, intitulé « les Moldaves », pour un montant net de taxes de 2 661.50 €,
- l'association « JAVOTTE PRODUCTION », l'organisation d'un spectacle, intitulé « La Brigade de Javotte : projet Bubbles », pour un montant, net de taxe de 4 200 €.
- l'association « COMPAGNIE LA BUGNE », l'organisation d'un spectacle, intitulé « Air Sceptionnel », pour un montant net de taxe de 1 877 €.

Cette manifestation a été depuis annulée. Ces prestations peuvent donc être supprimées pour cas de force majeure. Pour autant, en lien avec les compagnies et dans la mesure du possible, la collectivité privilégie leur report à la prochaine édition.

12°) Le 10 avril 2020, de signer un marché sans publicité ni mise en concurrence, considérant l'urgence impérieuse, pour l'achat de 25 000 masques de protection individuelle avec l'entreprise Chantelle. Le montant maximal de la dépense engagée est fixé à 82 500 € HT.

Au terme des échanges entre la collectivité et l'entreprise Chantelle, le coût définitif est de 72 500 € HT. La TVA concernant ce type de matériel a aujourd'hui été ramenée à 5,5 %.

13°) Le 10 avril 2020, de verser les subventions suivantes :

- APEL Saint Charles : 200 € en tant que participation à l'achat de clés USB pour les élèves de CM2
- Repair Café 51 : 50 € au titre du fonctionnement de l'association.

14°) Le 10 avril 2020, d'attribuer une somme globale de 86 545 € à la programmation 2020 du Contrat de Ville, conformément au vote du Conseil municipal, et de la verser aux porteurs de projets retenus, à raison de 50 % dès à présent et du solde après réalisation des actions, et de solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs.

15°) Le 10 avril 2020, de solliciter du Département de la Marne, une subvention de 100 000 € (maximum possible) pour les travaux de réfection de l'avenue Général Margueritte.

16°) Les 22 et 24 avril 2020, de solliciter de la Région Grand Est deux subventions pour la réalisation de la passerelle passe quartier à hauteur de :

- 1 500 000 € (montant maximum possible), au titre du programme traitement et requalification des friches,
- 500 000 € (montant maximum possible), au titre des espaces urbains structurants.

17°) Le 29 avril 2020, de conclure un marché pour la réfection de la climatisation à la Maison de la Solidarité et de l'Education avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : remplacement de la climatisation, société G2R Solutions et Services, et ce, moyennant la somme de 87 720 € T.T.C.

- lot n°2 : raccordement électrique de la climatisation, société R'ELEC, et ce, moyennant la somme de 9 231,60 € T.T.C.

18°) Les 13, 15, 17, 21, 23, 28, 30 janvier, 5, 6, 7, 14, 17, 26 février, 2 mars 2020 de mettre :

- Les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- 100 % Fan de Johnny Hallyday, la grande salle, le 24 mai 2020, de 8 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 540 €.

- l'association Danse Passion 51, la grande salle, et la cuisine, le 3 mai 2020, de 9 H 00 à 3 H 00, et ce, moyennant la somme de 360 €.

- l'association l'Etoile Sparnacienne, la salle moyenne, le 23 mai 2020, de 15 H 00 à minuit, et ce, à titre gracieux.

- Epernay Jumelages, l'Espace Jeunes, le 6 avril 2020, de 18 H 00 à 23 h 00, et ce, à titre gracieux.

- Syndicat Général des Vignerons de Champagne, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 7 avril 2020, de 8 H 00 à 16 H 30, et ce, moyennant la somme de 1 380 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Madame JACQUINOT, du 22 mai à 16 H 30 au 25 mai 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 160 €.

- Madame FRAULICH, du 15 mai 2020 à 16 H 30 au 18 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 160 €.

- Monsieur BLAVIER, du 1^{er} mai à 16 H 30 au 4 mai 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 160 €.

- Madame CRÉPAUX, du 8 mai à 16 H 30 au 11 mai 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 160 €.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- l'association Bernon Loisirs le 8 avril 2020 de 13 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Valença Danse », du 24 avril 2020 à 18 H 00 au 27 avril 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 290 €.

- Madame SINITAMBIRIVOUTIN, du 1^{er} mai 2020 à 18 H 00 au 4 mai 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 290 €.

- l'association « A.C.T.E. », du 10 avril 2020 à 18 H 00 au 13 avril 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 290 €.

- l'école maternelle Crayère, le 28 mai 2020, de 14 H 00 à 17 H 00, et le 2 juin 2020 de 14 H 00 à 17 H 00 et ce, à titre gracieux.

- Madame LEGUEN, du 8 mai 2020 à 18 H 00 au 11 mai 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 290 €.

- le Secours Populaire Français, du 3 avril 2020 à 18 H 00 au 6 avril 2020 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la Mission Locale des Pays d'Epernay, Brie et Champagne, le jeudi 2 avril 2020, de 11 H 30 à minuit, et ce à titre gracieux.

- la salle de danse de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

- l'association Centre culturel et culturel d'Epernay, le dimanche de 9 H 00 à 17 H 00, du 12 mars au 28 août 2020, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- Monsieur LEFEVRE, du 17 avril 2020 à 17 H 00 au 20 avril 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 148 €.

- la salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- Madame DUFOUR-ROUSSEL, du 1^{er} mai à 17 H 00 au 4 mai 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 148 €.

- Madame SAVIN, du 10 avril 2020 à 17 H 00 au 13 avril 2020 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 148 €.

19°) Les 10 avril 2020, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n^{os} 6506, 6508 à 6519, aux cimetières Nord et La Villa.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture

le **19 MAI 2020**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20/05/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Maire et par délégation,



Delphine NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.